

Précisions sur la situation du SIBRECSA

M. Christophe BORG, Président du SIBRECSA, souhaite apporter des précisions suite aux parutions du Dauphiné Libéré concernant le syndicat du 4 et 6 mai 2024 dans les éditions « du Grésivaudan à l'Oisans » et « Chambéry / Aix-Les-Bains ».

Situation financière du SIBRECSA

Le SIBRECSA souhaite apporter les clarifications nécessaires sur sa situation financière lors de la clôture du budget 2023. Contrairement à ce qui est rapporté, **les résultats 2023 de la section de fonctionnement n'atteint pas un déficit de 2 millions d'euros**. Lors du vote des affectations de résultats au dernier Comité syndical du 9 avril 2024, la section de fonctionnement en 2023 affiche en réalité un résultat négatif de -243 951.75 €, en intégrant le report des résultats de fonctionnement excédentaires de 2022. Bien que cette situation mérite notre attention et nécessite des ajustements, il est primordial de la mettre en perspective avec le résultat excédentaire de 2023 de la section d'investissement de 599 786.81 € (voire délibération N°2024-030 d'affectation des résultats 2023 en pièce jointe).

La situation financière déficitaire a été engendrée par **la hausse générale des coûts, le renouvellement de nouveaux marchés et le déploiement de nouveaux projets** pour répondre aux exigences réglementaires et d'uniformisation des services entre les structures. L'augmentation des contrats avec les prestataires en charge de la collecte et du traitement des déchets est un facteur important d'inflation, sans compter le coût de reprise des matériaux qui a fortement diminué.

Par ailleurs, plusieurs services aux usagers sont effectivement impactés par des mesures d'économies. Il est important de rappeler que **ces mesures de suspension sont transitoires et sont destinées à maîtriser les dépenses de fonctionnement du syndicat pour cette seule année 2024**.

Réalisation d'une étude portant sur l'avenir du SIBRECSA

Une étude technique, financière et juridique portant sur l'avenir du SIBRECSA a été engagée par les communautés de communes Le Grésivaudan et Cœur de Savoie. Les premiers résultats sont attendus pour fin juin prochain et l'étude sera terminée à l'automne. Elle permettra de déterminer si **la situation du syndicat est conjoncturelle ou structurelle et proposera des pistes d'amélioration et de rationalisation sur le fonctionnement des services**.

Si, au travers de cette étude, nous n'avons pas de solutions pour recouvrer une situation normale, celle-ci abordera la dissolution du SIBRECSA. Cette permettra aux deux intercommunalités de se positionner sur l'avenir du SIBRECSA en mesurant les impacts techniques et financiers pour chacune d'elle.

Dans le même temps, **une étude financière a été proposée par le Trésor** pour notamment comprendre les mécanismes qui ont conduits à cette situation. Les résultats sont attendus pour le mois de septembre.

Harmonisation de la collecte une fois par semaine des ordures ménagères sur le territoire

Concernant le passage à la collecte des ordures ménagères une fois par semaine (C1) à Allevard, Montmélian, Pontcharra, Valgelon-La-Rochette, Crêts-en-Belledonne et Le Cheylas au 1^{er} juin prochain, il est important de rappeler que cela concerne 6 communes et que la collecte en C1 est appliquée depuis de nombreuses années aux 37 autres communes du SIBRECSA.

C'est **une mesure d'harmonisation du schéma de collecte des ordures ménagères** sur le territoire, voulue par les élus, décidée indépendamment du contexte actuel et qui résulte des orientations préconisées par **une étude d'optimisation** et des résultats probants **d'une campagne de caractérisation menée sur le territoire en 2022 (MODECOM)**.

En effet, il s'avère que **plus de la moitié des déchets déposés dans nos poubelles n'ont pas leur place !** 42 % sont des déchets recyclables qui doivent être triés dans les conteneurs en point d'apport volontaire, 24 % sont des déchets alimentaires et végétaux qui doivent être compostés (**notre syndicat propose des solutions de gestion de vos biodéchets**), 7 % sont des déchets pouvant faire la cible d'action de prévention (couches pour bébés, produits alimentaires non consommés, imprimés publicitaires...) et 5% sont des déchets disposant de filières spécifiques (textiles, déchets électroniques, chimiques...).

Arrêt de l'accueil des professionnels dans les déchèteries du SIBRECSA au 1^{er} juin 2024

En parallèle, l'arrêt de l'accueil des professionnels dans nos déchèteries est aussi une mesure indépendante de la situation actuelle. L'ouverture prochaine **d'une déchèterie professionnelle privée à Barraux** et le déploiement de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB), qui structure **un maillage local de solutions d'accueil et dépôts gratuits pour les professionnels** permet au SIBRECSA de se concentrer sur l'accueil des particuliers, à l'instar de la grande majorité des intercommunalités.

Nous tenons à réaffirmer notre engagement envers la transparence et l'exactitude des informations communiquées.

Le SIBRECSA propose une Foire Aux Questions (FAQ) sur son site internet www.sibrecsa.fr afin d'apporter les réponses aux interrogations les plus courantes sur l'ensemble de ces changements.

Pour plus de renseignements, contactez le SIBRECSA :

04 76 97 19 52 contact@sibrecsa.fr www.sibrecsa.fr

Bureaux administratifs :

441 Avenue Jean-François Champollion – ZI de Pré Brun 38530 PONTCHARRA

Siège social :

95 Avenue de la Gare 38530 PONTCHARRA